



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 15 mars 2023

Versement des aides à l'agriculture biologique et des mesures agro-environnementales et climatiques

Les aides à l'agriculture biologique et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la campagne culturale 2022 sont payées aux agriculteurs à partir du 8 mars.

Dans le Finistère, ce sont près de 12 millions d'euros qui vont être versés à 1250 exploitations agricoles dont 600 exploitations en agriculture biologique. Le montant moyen de ces aides est de près de 10 000€ par an.

Environ un quart des agriculteurs du département se sont engagés dans ces mesures qui visent le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Parmi les actions encouragées financièrement, on peut noter :

- le maintien ou l'augmentation des surfaces agricoles en herbe qui contribuent au stockage du carbone,
- la réduction des pesticides,
- l'entretien durable des haies
- ou encore la protection de races d'animaux d'élevage menacées.

Concernant les 600 exploitations finistériennes en agriculture biologique, elles vont bénéficier de 5,5M€ via ces aides. L'agriculture biologique représente plus de 9 % des surfaces agricoles du Finistère soit une augmentation de 40 % en 5 ans.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

La nouvelle PAC 2023-2027 qui se met en place reconduit le principe des ces aides avec de nouveaux cahiers des charges à respecter pour les agriculteurs. L'objectif recherché au travers ces soutiens financiers : répondre aux enjeux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, gérer plus efficacement les ressources naturelles (eau, sol) et protéger la biodiversité.